

FICHE 2 - LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

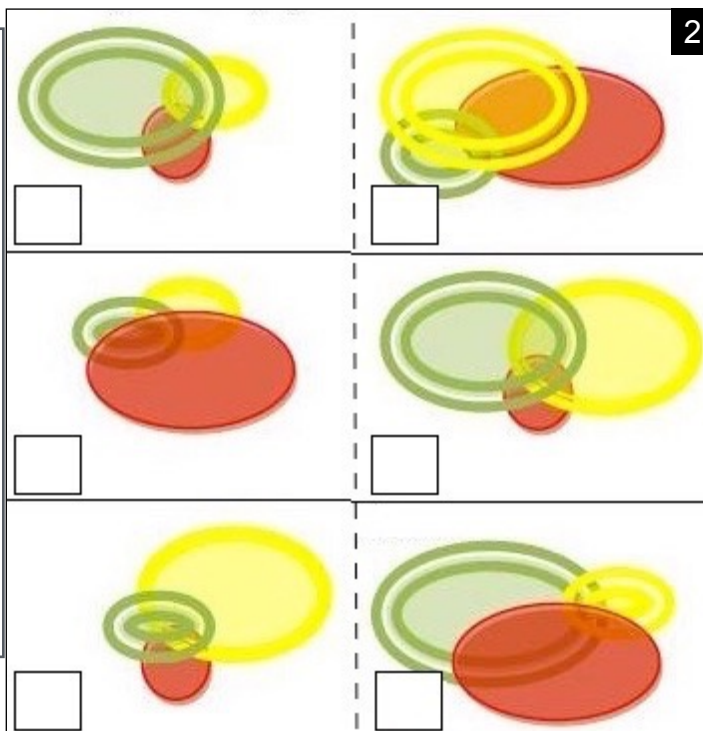
Fiche 2
EX.1

LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 DU TEMPS, DES HOMMES, DES ESPACES

« La notion de développement durable n'est pas, comme cela est parfois avancé, synonyme d'environnement ou d'écologie, pas davantage de protection de la faune et de la flore. Le développement durable défini, dans le rapport de Brundtland en 1987, comme le « développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures », s'appuie sur trois piliers – économique, social et écologique-, à quoi il faut ajouter la dimension culturelle ».

Yvette Veyret et Paul Arnould, *Atlas des Développements Durables* Editions Autrement, 2008



QUESTIONS

→ doc. 1

1. Quel aspect, non pris en compte dans le « développement », l'est dans le « développement durable » ?

2. Pourquoi le développement durable est-il représenté en trois cercles enlacés ?

→ doc. 3

3. À l'échelle de l'histoire de l'humanité, l'idée de développement durable est-elle ancienne ou nouvelle ?

4. Souligner la phrase qui définit le mieux le « développement durable ».

→ doc.2

5. Créer une légende puis attribuer une lettre à chacun de ces modèles de développement durable :

A. économico-marginalisé / B. socio-centré / C. écolo-centré / D. écolo-marginalisé / E. socio-marginalisé / F. économico-centré

6. Quel est l'intérêt de ces modèles ?

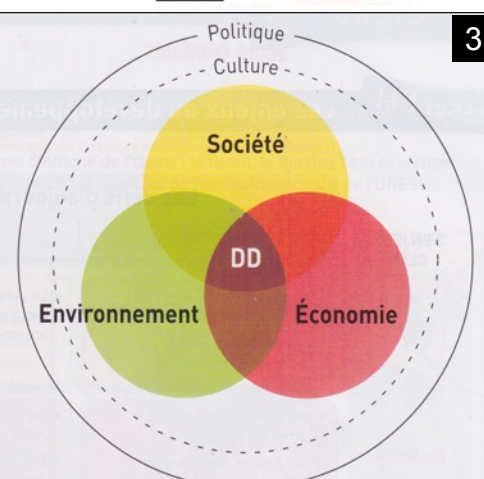
→ doc. 4

7. Souligner les indicateurs du doc.4 selon enjeux les enjeux pris en compte. (cf. CODE COULEUR)

8. Connaissez-vous d'autres indicateurs ?

CODE COULEUR

	ENJEUX
VERT	ENVIRONNEMENTAL
ROUGE	ÉCONOMIQUE
BLEU ou JAUNE	SOCIÉTAL



« Les trois cercles, enlacés tels les anneaux olympiques, renvoient au modèle d'équilibre que veut être le développement durable »

D'après Y. Veyret et P. Arnould, *L'Atlas des développements durables*, Editions Autrement, 2000.

Quelques exemples d'indicateurs utilisés pour « mesurer » le développement durable

Indicateurs de résultats, de performance, de comparaison.

Indicateur de bien-être collectif sur le long terme, évaluation prenant en compte le PNB.

Taux de croissance du progrès technique.

Taux de croissance démographique.

Indicateurs sur les seuils écologiques (charges critiques, capacité d'assimilation des polluants).

Indicateurs de qualité du milieu (bio-indicateurs par exemple).

Indicateurs de biodiversité.

Taux brut de scolarisation.

PIB.

IDH, indicateur du développement humain.

IPH, indicateur de la pauvreté humaine.

RÉDIGER

Définir ce qu'est le développement durable.

1. Les grandes étapes d'élaboration du développement durable

1892	Fondation du Sierra Club aux États-Unis.
1948	Fondation de l'Union internationale de protection de la nature à Fontainebleau (IUPN).
1968	L'Unesco lance le programme « Man and Biosphere ».
1968	Conférence intergouvernementale d'experts, qui pose les bases scientifiques pour « l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère » ou Conférence de la biosphère.
1968	Réunion des experts du Club de Rome.
1972	Rapport Meadows, <i>Halte à la croissance</i> ou « la croissance zéro ».
1972	Conférence de Stockholm, « Une seule terre ». L'écodéveloppement. Naissance du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).
1980	UICN, PNUE et WWF publient le <i>Rapport sur la stratégie de la conservation mondiale</i> qui associe la conservation et le développement. Le terme de développement durable est employé dans le rapport.
1987	Le rapport Brundtland présente le développement durable dans le cadre de l'économie de marché. La définition proposée par le rapport introduit une temporalité longue dans la dynamique du développement durable.
1992	Conférence de Rio, ou Sommet de la Terre. Déclaration finale, Agenda 21, conventions sur le changement climatique, sur la biodiversité, déclarations sur la désertification et sur la forêt.
2002	Conférence de Johannesburg sur le développement durable.



2 La nature, un patrimoine à protéger

Le geysir du Grand Prismatic (75 mètres de diamètre) est la plus grande source d'eau chaude des États-Unis. Ses couleurs sont dues à des bactéries adaptées aux eaux chauffées à 70 °C. Ce site est emblématique des paysages naturels exceptionnels du parc de Yellowstone, premier parc national du monde. Il a été créé en 1872 pour protéger la nature de l'essor des aménagements humains aux États-Unis.

3. Le GIEC & l'enjeu du changement climatique

1988	Création du GIEC.	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, placé sous l'égide du PNUE et de l'OMM (Organisation météorologique mondiale) et chargé du suivi du réchauffement climatique.	2001	Troisième rapport du GIEC.	
1989-1990 La Haye	1^{re} conférence mondiale sur le climat.	La conférence réunit 149 pays. Les douze États de la CEE s'engagent à stabiliser leurs émissions de CO ₂ au niveau de 1990 d'ici 2000. La déclaration finale préconise la mise en place de négociations en vue d'une convention internationale sur les changements climatiques.	2001	<i>Les États-Unis renoncent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.</i>	
1990	<i>Premier rapport du GIEC.</i>	Bilan des connaissances scientifiques sur les changements climatiques. Ce rapport a servi de base pour établir la convention cadre sur le climat à Rio.	2001 Bonn	6^e conférence des Nations unies sur le changement climatique; reprise des négociations.	Prise en compte des puits de carbone pour les États-Unis et le Japon.
1992 Rio	Sommet de la Terre.	131 chefs d'État réunis à Rio adoptent l'Agenda 21; la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques est ouverte à signature. Il s'agit de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toutes perturbations humaines du système climatique.	2001 Marrakech	7^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Traduction juridique des règles de mise en œuvre du protocole de Kyoto. Des moyens techniques et financiers sont bloqués en faveur des pays en développement.
1995 Berlin	Première conférence des Parties.	Adoption du principe des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.	2002	<i>L'Union européenne et ses 15 membres ratifient le protocole de Kyoto.</i>	
1995	<i>Deuxième rapport du GIEC.</i>	Il confère l'influence des activités humaines sur les changements climatiques et prévoit un réchauffement moyen de 1° à 3,5° d'ici 2100 ainsi qu'une augmentation du niveau de la mer de 15 à 95 centimètres.	2002	<i>Le Japon ratifie le protocole de Kyoto.</i>	
1996 Genève	2^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Les représentants des gouvernements s'engagent à renforcer la lutte contre le réchauffement de la planète en fixant des objectifs quantifiés légalement contraignants.	2002 New Delhi	8^e conférence des Nations unies sur le changement climatique.	185 pays sont réunis; ils réitèrent la nécessité de ratifier le protocole mais sous la pression des États-Unis et des pays du Sud, ne prévoient pas l'élargissement des engagements de Kyoto aux PVD après 2012.
1997 New York	Rio plus cinq.	Fait le point sur les engagements de Rio et constate le désaccord entre l'Union européenne et les États-Unis sur la réduction des gaz à effet de serre.	2003 Milan	9^e conférence des Nations unies sur le changement climatiques.	120 pays sur les 188 présents à Milan ont ratifié le protocole.
1997 Kyoto	3^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Adoption d'un protocole sur le climat dit « protocole de Kyoto ». Il engage les pays industrialisés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % en moyenne d'ici 2012 par rapport au niveau de 1990. Des mécanismes de flexibilité sont créés.	2004	<i>La Russie ratifie le protocole.</i>	
1998 Buenos Aires	4^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Confrontation entre les pays en développement et les pays industrialisés, seuls concernés dans un premier temps par la mise en œuvre du protocole. On tente d'accélérer la mise en œuvre des permis d'émission négociables. Les États-Unis envisagent, par le biais du marché de droit à polluer, un système d'équilibrage au niveau planétaire permettant aux pays riches d'acheter le droit à polluer aux pays les moins pollueurs. Signature du protocole.	2004 Buenos Aires	10^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Aucun engagement n'est pris sur l'ouverture de nouvelles négociations à l'expiration du protocole en 2012.
1999 Bonn	5^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Négociation des 163 pays représentés qui débattent de la mise en œuvre du protocole de Kyoto de 1997 sur la réduction des gaz à effet de serre; l'entrée en vigueur est envisagée lors du prochain sommet de 2002.	16 février 2005	Entrée en vigueur du protocole de Kyoto.	34 pays ont ratifié le protocole, à l'exception des États-Unis et de l'Australie qui produisent plus du tiers des gaz à effet de serre du monde industrialisé. 107 pays en développement ont ratifié le protocole. Ils auront de simples obligations d'inventaire d'émissions polluantes.
2000 La Haye	6^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Les négociations des 182 pays représentés alors échouent à travers un accord sur la mise en œuvre des mesures adoptées à Kyoto. Confrontation entre les États-Unis et l'Union européenne qui plaide contre la prise en compte des puits de carbone et demande une structure supranationale ainsi que l'instauration de sanctions contre les pays contrevenants.	2005 Montréal	11^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques.	Les États-Unis se rallient à une « coopération à long terme » qui leur permettrait de revenir à la table de négociations dans le cadre de la convention 1992 sur le changement climatique, et de convaincre les pays du Sud de discuter rapidement de la prolongation du protocole de Kyoto au-delà de l'échéance de 2012.
			2006 Sydney	1 ^{re} réunion du partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat.	Regroupement des États-Unis, de l'Australie et de quatre pays d'Asie: Chine, Japon, Inde, Corée du Sud. Ces pays produisent près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Le communiqué final précise que la lutte contre le réchauffement ne doit pas freiner la croissance économique, la plus grosse partie de la lutte contre le réchauffement doit revenir au secteur privé.

4. Propositions du rapport Meadows « Halte à la croissance », 1972

- Nécessité de stabiliser la population à partir de 1975.
- Nécessité de stabiliser le capital mondial industriel à partir de 1990.
- Nécessité de diviser par 4 la consommation des ressources naturelles non renouvelables par unité de produit industriel dès 1975.
- Nécessité d'augmenter la proportion de l'économie consacrée aux services.
- Nécessité de diviser par 4 le niveau de pollution par unité de produit industriel ou agricole dès 1975 par rapport à 1970.
- Nécessité d'affecter en priorité le capital industriel à la production agricole, à la conservation des sols.
- Nécessité d'augmenter la durée de vie du capital industriel, l'accroissement des possibilités de réparation, de rénovation.

5

LES POINTS CLES DE L'ACCORD DE PARIS

Un texte à visée universelle, adopté par 195 pays

L'ambition : contenir le réchauffement global bien en dessous de 2°C et si possible à 1,5°C.

L'objectif : un plafonnement des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais.

Le principe : la différenciation entre pays développés et pays en développement. Les pays développés doivent montrer la voie en termes de réduction des émissions et soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation. Les pays qui en ont les capacités peuvent aussi fournir un soutien à titre volontaire.

Les moyens : les Etats doivent fournir des contributions à l'effort climatique (INDC), révisées à la hausse tous les 5 ans. 1er bilan en 2023. Des transferts de technologies entre le Nord et le Sud.

Les financements : les pays riches doivent fournir au moins 100 mds \$ /an à partir de 2020. Un montant qui sera révisé en 2025.

Le nouveau mécanisme : les pertes et dommages. Pour aider les pays les plus vulnérables, des mesures doivent être prises pour éviter, minimiser et prendre en comptes les effets concrets du changement climatique.

L'entrée en vigueur : en 2020. Mais seulement si l'accord est ratifié par 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales.



QUESTIONS - Adopter un **code couleur** & souligner dans les documents les éléments qui permettent d'y répondre.

1. En quelle année la **notion de développement durable** est-elle apparue ?
2. Quels sont les **différents ACTEURS** qui ont promu l'**idée** de développement durable ?
3. Suite à quels **constats et processus** l'**idée** de développement durable s'est-elle **imposée** ?
4. Quels sont les **LEVIERS** (*actions, supports etc.*) envisagés pour **promouvoir** et mettre en **pratique** le développement durable ?
5. Quels sont les **espaces et/ou domaines** prioritairement ciblés ?

RÉDIGER Comment le développement durable s'est-il imposé comme un **modèle de développement** ?

Fiche 2 EX.3
GROUPES 2

GOUVERNANCE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. La gouvernance mondiale

« Somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutives tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt » (*Commission on Global Governance, 1995*).

2. Principes du « Consensus de Washington » (1979 - d'après J. Williamson)

1. La discipline budgétaire.
2. La réorientation de la dépense publique.
3. La réforme fiscale.
4. La libéralisation financière.
5. L'adoption d'un taux de change unique et compétitif.
6. La libéralisation des échanges.
7. L'élimination des barrières à l'investissement direct à l'étranger.
8. La privatisation des entreprises publiques.
9. La dérégulation des marchés pour assurer l'élimination des barrières à l'entrée et à la sortie ; l'élimination des obstacles à la concurrence.
10. La sécurité des droits de propriété.

3. Les Principes de Dublin

1. L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ; puisque l'eau c'est la vie, une gestion efficace des ressources exige une approche holistique, reliant le développement économique et social à la protection des écosystèmes naturels. Une gestion efficace associe les usages de l'eau et des sols à travers l'ensemble d'un bassin hydrographique ou d'une nappe souterraine.
2. Le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux. L'approche participative exige d'éveiller la conscience relative à l'importance de l'eau auprès des décideurs et du grand public. Cela signifie que les décisions sont prises au niveau approprié le plus bas, avec la consultation totale du public et l'implication des usagers dans la planification et la mise en œuvre des projets liés à l'eau.
3. Les femmes sont au cœur des processus d'approvisionnement, de gestion et de conservation de l'eau. Le rôle primordial des femmes en matière d'approvisionnement et d'usage de l'eau et de préservation de l'environnement est rarement représenté dans les dispositions institutionnelles pour le développement et la gestion des ressources en eau. L'adhésion à ce principe et sa mise en œuvre requièrent des politiques positives qui se préoccupent des besoins spécifiques des femmes et leur donnent le pouvoir de participer à tous les niveaux aux programmes sur l'eau, y compris aux prises de décision et aux mises en œuvre, d'une manière définie par elles.
4. Pour tous ses différents usages, souvent concurrents, l'eau a une valeur économique et, à ce titre, devrait être reconnue comme un bien économique. Avec ce principe, il est vital de reconnaître d'abord le droit fondamental de tous les êtres humains à l'accès à une eau propre et à l'assainissement à un prix abordable. La non-reconnaissance par le passé de la valeur économique de l'eau a conduit à des gaspillages et des usages dommageables pour l'environnement de la ressource. Gérer l'eau comme un bien économique est un bon moyen pour obtenir un usage efficace et équitable, et pour encourager la conservation et la protection des ressources.

4. Principe de responsabilité

L'homme dispose de la capacité de se détruire et de détruire la nature qui l'environne, il faut donc rééquilibrer ce pouvoir devenu considérable en instaurant et en renforçant le principe de responsabilité. L'éthique de responsabilité telle que Hans Jonas la conçoit doit conduire l'homme à envisager le long terme. Cette idée renvoie aux générations futures.

5. Principe de précaution

Il s'applique en l'absence de certitudes scientifiques établies. Des mesures doivent être prises s'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit peuvent entraîner des dommages irréversibles à la santé, à l'environnement. Ces mesures peuvent conduire à mettre un terme à certaines activités ou à interdire l'usage des produits potentiellement dangereux. Le principe de précaution doit conduire à assurer un niveau de protection de l'environnement et de la santé humaine, animale, végétale dans le cas où les données scientifiques ne permettent pas une évaluation complète du risque. L'application de ce principe ne risque-t-elle pas de geler toute nouveauté, d'empêcher toute innovation qui par définition implique une part de risque ? Il pose aussi la question du degré d'acceptabilité du risque.

QUESTIONS

CONSIGNES

- Lorsque cela est possible, adopter un **code couleur** & souligner dans les documents les éléments qui permettent de répondre aux questions.
→ Proposer vos **définition** des termes A/B/C/D/E/F.

A- la Gouvernance

1. De quel terme est dérivé le terme de « **gouvernance** » ? En quoi ces deux termes se différencient-ils ? **Qu'est-ce que la gouvernance** ?
2. En quoi la **gouvernance** correspond-elle à un **monde mondialisé** ?
3. Quels sont les **acteurs** qui participent à cette gouvernance globale ?
4. Quelle est la place « des **peuples** » ?

B - le « **Consensus de Washington** »

5. En quoi le consensus de Washington s'inscrit-il dans une **idéologie libérale** ?
6. En quoi ce consensus peut-il apparaître **contradictoire avec l'idée de développement durable** ?

C - le Principe de **responsabilité** :

7. De quoi faudrait-il **protéger l'humanité** ?
8. **Comment** selon ce principe ?

D - le **principe de précaution** :

6. Principe d'ingérence

C'est la conséquence de la généralisation du risque de dégradation de l'environnement. À toutes les échelles spatiales, locale ou globale, le développement durable impose de mettre en œuvre les principes de responsabilité et de solidarité. Cela conduit à mettre en pratique le principe d'ingérence de manière préventive, comme le souligne U. Beck (1986) ou lors du déclenchement d'une catastrophe. L'ingérence préventive concerne tout particulièrement la gestion et la protection de la biodiversité, mais la mise en pratique de ce principe ne va pas de soi. Ainsi en 1991 lors de la conférence de Beijing sur l'environnement et le développement, il avait été vigoureusement souligné que « les considérations écologiques ne sauraient être prétextes à ingérence dans les affaires intérieures des pays en développement ». C'est ce que dénonce G. Rossi dans son ouvrage *L'ingérence écologique*.

7. Principe de pollueur-payeur

Les écotaxes ont été conçues dès les années vingt par l'économiste A.C. Pigou. Aujourd'hui en France existent des taxes générales sur les activités polluantes (TGAP-air), sur les produits polluants (TGAP-phytosanitaires), sur les équipements potentiellement polluants, sur les utilisations des ressources naturelles (TGAP-minéraux naturels). Des mesures dites « positives » comprennent des crédits d'impôt, des exonérations... Les redevances sont des mesures de couverture des coûts pour les services environnementaux (redevances déchets, eau...).

9. Qu'est-ce que le **principe de précaution** ? Citer des exemples concrets où ce principe a été invoqué.
 10. Connaissez-vous d'**autres cas** où ce principe serait légitime mais non appliqué ?
 11. Quel(s) **argument(s)** peuvent-être **utilisés contre ce principe** ?
- E- le **principe d'ingérence** :
12. Que signifie le **terme « ingérence »** ?
 13. Qu'est-ce qui **justifie selon ce texte le droit d'ingérence** ?
 14. Dans quelles **situations** ?
- F - le **principe du pollueur-payeur**
15. Quelles sont les **applications concrètes** de ce principe ?
 16. **Qu'induit ce principe** pour ceux qui ont la capacité de payer ? Et pour les autres ?
- RÉDIGER** Quels sont les **principes et les limites de la gouvernance mondiale** en matière de **développement durable** ?

1. S. BRUNEL : LES AMBIGUÏTÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Article de Sylvie Brunel, *Les ambiguïtés du développement durable* In Sciences humaines , HS n°69, 2005

Et si le développement durable n'était qu'un cheval de Troie des pays du Nord pour dominer ceux du Sud, et remodeler les grandes zones d'influence des pays riches ?

C'est au tournant des années 90 qu'émerge la notion de « développement durable », alors qu'au même moment, le concept de « développement » subit paradoxalement des remises en question virulentes en tant que reproduction ratée d'un modèle occidental historiquement daté. Il est extrêmement intéressant d'analyser comment le développement durable a pu s'imposer en évinçant le développement ? qui fut pourtant le mot d'ordre des années de la décolonisation et des indépendances ? et comment, mis à toutes les sauces (et surtout les sauces écologiques), il sert aujourd'hui de cheval de Troie à une recolonisation insidieuse des pays du Sud par ceux du Nord.

Du développement au développement durable

Initialement, le développement est bien un concept occidental : au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis et leurs alliés se donnent pour objectif de reproduire au Sud le processus d'industrialisation et de modernisation qui, depuis la révolution industrielle, a permis à l'Occident de dominer le monde par sa richesse et son niveau technologique. Derrière l'affichage moralisant de la lutte contre la misère, les véritables motivations du « monde libre » sont d'abord stratégiques : il s'agit de préserver des Etats vassaux des tentations du communisme et de s'ouvrir de nouveaux marchés. A cette fin, d'importants moyens financiers et techniques sont, au titre de « l'aide publique au développement », fournis aux jeunes nations nouvellement indépendantes, les enfermant dans le piège de la dépendance et de l'endettement.(...)

Les pays du Sud vont très vite s'approprier le concept de développement, d'autant qu'ils sont confrontés à une importante croissance démographique. Le demi-siècle de l'après-guerre est ainsi une marche universelle et imparfaite vers un développement proclamé comme objectif. Développement que l'on peut définir, au-delà de tous les affrontements idéologiques qu'il a suscités, comme l'enclenchement d'un processus d'enrichissement et de diversification croissante des activités économiques mis au service de l'élévation du niveau de vie d'une société : le développement, c'est ce qui permet à l'être humain d'exercer pleinement son libre arbitre parce qu'il vit mieux et plus longtemps, parce qu'il a accès à l'éducation et à la santé, parce que les opportunités qui s'offrent à lui sont démultipliées.

Mais c'est la naissance d'une société civile mondiale, à la faveur de l'effondrement des barrières idéologiques et de la globalisation des réseaux d'information et de communication, qui permet son sacrement au premier sommet de la Terre, à Rio en janvier 1992. Le développement durable est ainsi le produit de la mondialisation et de la disparition du communisme, c'est-à-dire du corpus théorique qui faisait de la lutte contre la misère et de l'avènement d'un monde égalitaire la finalité de tout processus économique.

« Développement durable » : aujourd'hui, des entreprises aux Etats en passant par les ONG et les institutions internationales, tout le monde brandit le concept... en s'accordant rarement sur son contenu. Pléonasme pour les uns ? puisque tout développement a pour vocation d'être durable. Oxymore pour les autres, pour qui il existe une incompatibilité fondamentale entre le développement, processus avant tout destructeur (des ressources et de la biodiversité), et la durabilité, la formule désigne en théorie un trépied magique alliant l'économie (croissance de la production), le social (meilleure répartition des richesses) et l'environnement (préserver la planète pour les générations futures).

En réalité, dès la conférence de Rio, l'environnement va occulter progressivement les deux autres volets. Il suffit de s'enquérir du développement durable sur les différents sites qui s'en revendiquent sur Internet pour constater que leur thématique est essentiellement environnementale : seules sont abordées sous cette enseigne les questions de désertification et déforestation, de pollution des eaux et de l'air, d'épuisement des ressources fossiles et, surtout, de modification climatique. Les innombrables conséquences du réchauffement sont déclinées de façon très alarmiste, tandis que la mise en œuvre du protocole de Kyôto (qui n'aura qu'une influence dérisoire sur le réchauffement climatique) donne lieu à une avalanche de chiffres : calcul des émissions de gaz à effet de serre, marchés des quotas d'émission, le développement durable est devenu le grand souk planétaire des calculs d'apothicaire. Quant à la lutte contre la pauvreté, elle est passée au second plan. (...)

[1] Mise en place, sous l'égide des institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international), de politiques de rigueur financière et de privatisation censées permettre de dégager des ressources pour le paiement de la dette et conditionnant l'octroi de nouveaux financements.

[2] Ignacy Sachs évoque dès les années 70 la nécessité d'un « écodéveloppement ».

1. S. BRUNEL : LES AMBIGUÏTÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Article de Sylvie Brunel, *Les ambiguïtés du développement durable* In Sciences humaines, HS n°69, 2005

Et si le développement durable n'était qu'un cheval de Troie des pays du Nord pour dominer ceux du Sud, et remodeler les grandes zones d'influence des pays riches ?

C'est au tournant des années 90 qu'émerge la notion de « développement durable », alors qu'au même moment, le concept de « développement » subit paradoxalement des remises en question virulentes en tant que reproduction ratée d'un modèle occidental historiquement daté. Il est extrêmement intéressant d'analyser comment le développement durable a pu s'imposer en évinçant le développement ? qui fut pourtant le mot d'ordre des années de la décolonisation et des indépendances ? et comment, mis à toutes les sauces (et surtout les sauces écologiques), il sert aujourd'hui de cheval de Troie à une recolonisation insidieuse des pays du Sud par ceux du Nord.

Du développement au développement durable

Initialement, le développement est bien un concept occidental : au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis et leurs alliés se donnent pour objectif de reproduire au Sud le processus d'industrialisation et de modernisation qui, depuis la révolution industrielle, a permis à l'Occident de dominer le monde par sa richesse et son niveau technologique. Derrière l'affichage moralisant de la lutte contre la misère, les véritables motivations du « monde libre » sont d'abord stratégiques : il s'agit de préserver des Etats vassaux des tentations du communisme et de s'ouvrir de nouveaux marchés. A cette fin, d'importants moyens financiers et techniques sont, au titre de « l'aide publique au développement », fournis aux jeunes nations nouvellement indépendantes, les enfermant dans le piège de la dépendance et de l'endettement.(...)

Les pays du Sud vont très vite s'approprier le concept de développement, d'autant qu'ils sont confrontés à une importante croissance démographique. Le demi-siècle de l'après-guerre est ainsi une marche universelle et imparfaite vers un développement proclamé comme objectif. Développement que l'on peut définir, au-delà de tous les affrontements idéologiques qu'il a suscités, comme l'enclenchement d'un processus d'enrichissement et de diversification croissante des activités économiques mis au service de l'élévation du niveau de vie d'une société : le développement, c'est ce qui permet à l'être humain d'exercer pleinement son libre arbitre parce qu'il vit mieux et plus longtemps, parce qu'il a accès à l'éducation et à la santé, parce que les opportunités qui s'offrent à lui sont démultipliées.

Mais c'est la naissance d'une société civile mondiale, à la faveur de l'effondrement des barrières idéologiques et de la globalisation des réseaux d'information et de communication, qui permet son sacrement au premier sommet de la Terre, à Rio en janvier 1992. Le développement durable est ainsi le produit de la mondialisation et de la disparition du communisme, c'est-à-dire du corpus théorique qui faisait de la lutte contre la misère et de l'avènement d'un monde égalitaire la finalité de tout processus économique.

« Développement durable » : aujourd'hui, des entreprises aux Etats en passant par les ONG et les institutions internationales, tout le monde brandit le concept... en s'accordant rarement sur son contenu. Pléonasme pour les uns ? puisque tout développement a pour vocation d'être durable. Oxymore pour les autres, pour qui il existe une incompatibilité fondamentale entre le développement, processus avant tout destructeur (des ressources et de la biodiversité), et la durabilité, la formule désigne en théorie un trépied magique alliant l'économie (croissance de la production), le social (meilleure répartition des richesses) et l'environnement (préserver la planète pour les générations futures).

En réalité, dès la conférence de Rio, l'environnement va occulter progressivement les deux autres volets. Il suffit de s'enquérir du développement durable sur les différents sites qui s'en revendiquent sur Internet pour constater que leur thématique est essentiellement environnementale : seules sont abordées sous cette enseigne les questions de désertification et déforestation, de pollution des eaux et de l'air, d'épuisement des ressources fossiles et, surtout, de modification climatique. Les innombrables conséquences du réchauffement sont déclinées de façon très alarmiste, tandis que la mise en œuvre du protocole de Kyôto (qui n'aura qu'une influence dérisoire sur le réchauffement climatique) donne lieu à une avalanche de chiffres : calcul des émissions de gaz à effet de serre, marchés des quotas d'émission, le développement durable est devenu le grand souk planétaire des calculs d'apothicaire. Quant à la lutte contre la pauvreté, elle est passée au second plan. (...)

[1] Mise en place, sous l'égide des institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international), de politiques de rigueur financière et de privatisation censées permettre de dégager des ressources pour le paiement de la dette et conditionnant l'octroi de nouveaux financements.

[2] Ignacy Sachs évoque dès les années 70 la nécessité d'un « écodéveloppement ».

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3 Développement durable : les réticences du Sud

L'émergence du thème du développement durable est liée à l'inquiétude des pays du Nord face aux dommages environnementaux provoqués par leur croissance à partir des années 1970. Il est donc apparu d'emblée comme une notion du Nord (...).

Pourtant, la dimension environnementale se traduit difficilement dans des politiques de développement au Sud. Si cette dimension est progressivement prise en compte par les institutions internationales en charge du développement du Sud, elle est remarquablement peu appropriée par les institutions nationales et acteurs locaux. Ces derniers restent méfiants face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour le développement durable. Quelle légitimité ces pays ont-ils pour imposer aux pays en développement des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources pour le bien commun de l'humanité ? Certains parlent même à ce sujet de « colonialisme environnemental ».

« Quel développement durable pour les pays en voie de développement ? », *Cahiers du GEMDEV* (Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement) n° 30, novembre 2005.

QUESTIONS

→ Le regard de S. Brunel sur le développement Durable

1. Selon cette géographe **quels éléments** laissent à penser que le **concept de développement durable** serait un « **cheval de Troie des pays du Nord** » ? Expliquer de manière argumentée ce point de vue.

→ Les objectifs du millénaire

2. A quels types de pays **s'adressent** prioritairement ces **Objectifs du Millénaire** ?

3. Faites un **état des lieux** de ces **objectifs de développement**. (Fiche 1 ex. 5).

4. **Présenter** (différences, continuité) les **Objectifs du Développement Durable** qui succèdent aux Objectifs du Millénaire.

→ Les réticences du Sud

5. Expliquer les « **réticences du sud** » .

6. A **quels autres problèmes** ces pays sont-ils **confrontés** prioritairement ?

RÉDIGER **Quels sont les enjeux** du développement durable dans les Suds ?

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3 Développement durable : les réticences du Sud

L'émergence du thème du développement durable est liée à l'inquiétude des pays du Nord face aux dommages environnementaux provoqués par leur croissance à partir des années 1970. Il est donc apparu d'emblée comme une notion du Nord (...).

Pourtant, la dimension environnementale se traduit difficilement dans des politiques de développement au Sud. Si cette dimension est progressivement prise en compte par les institutions internationales en charge du développement du Sud, elle est remarquablement peu appropriée par les institutions nationales et acteurs locaux. Ces derniers restent méfiants face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour le développement durable. Quelle légitimité ces pays ont-ils pour imposer aux pays en développement des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources pour le bien commun de l'humanité ? Certains parlent même à ce sujet de « colonialisme environnemental ».

« Quel développement durable pour les pays en voie de développement ? », *Cahiers du GEMDEV* (Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement) n° 30, novembre 2005.

QUESTIONS

→ Le regard de S. Brunel sur le développement Durable

1. Selon cette géographe **quels éléments** laissent à penser que le **concept de développement durable** serait un « **cheval de Troie des pays du Nord** » ? Expliquer de manière argumentée ce point de vue.

→ Les objectifs du millénaire

2. A quels types de pays **s'adressent** prioritairement ces **Objectifs du Millénaire** ?

3. Faites un **état des lieux** de ces **objectifs de développement**. (Fiche 1 ex. 5).

4. **Présenter** (différences, continuité) les **Objectifs du Développement Durable** qui succèdent aux Objectifs du Millénaire.

→ Les réticences du Sud

5. Expliquer les « **réticences du sud** » .

6. **A quels autres problèmes ces pays sont-ils confrontés** prioritairement ?

RÉDIGER **Quels sont les enjeux du développement durable dans les Suds ?**